

Le secteur européen des soins de santé durement touché par les retards de paiement

- **L'European Payment Index 2012 Industry White Paper montre de grandes différences entre les secteurs.**
- **Il ressort de cette enquête annuelle d'Intrum Justitia réalisée auprès de 8.000 entreprises européennes qu'en Europe, 340 milliards d'euros ont été passés en perte en tant que créances irrécouvrables, ce qui correspond à 2,8% de toutes les transactions professionnelles qui ont eu lieu en 2011.**
- **Les fournisseurs de services aux professionnels amortissent 4,2% de toutes les transactions, contre 1,8% pour les fournisseurs de services publics. Le secteur des soins de santé est l'un des plus lourdement touchés, tant en chiffres absolus que relatifs, avec un taux d'amortissement de 3,4%, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année dernière.**

Les entreprises européennes se voient contraintes d'amortir un montant record de 340 milliards d'euros, soit 2,8% du nombre total de transactions, pour des retards de paiement ou des factures impayées. Cela les prive de fonds qu'elles pourraient utiliser pour créer des emplois, investir dans la recherche et le développement et booster la compétitivité grâce à une extension à de nouveaux marchés.

Selon l'EPI 2012 Industry White Paper d'Intrum Justitia, certains secteurs industriels sont sensiblement plus touchés que d'autres dans ce contexte de récession européenne. Le nombre important de retards de paiement ou de factures impayées dans le secteur des soins de santé est considéré comme une évolution particulièrement inquiétante. Le questionnaire de 2012 montre que les amortissements dans les soins de santé s'élèvent en moyenne à 3,4%, contre "seulement" 1,8% en 2008.

"Notre enquête montre clairement que les retards de paiement dans les soins de santé ne sont pas tant dus aux consommateurs qu'aux pouvoirs publics. Les premiers paient en moyenne dans les 40 jours, mais les organismes publics reportent parfois leurs paiements jusqu'à 65 jours. On pourrait pourtant espérer que les pouvoirs publics et les organismes publics montrent un meilleur exemple.", explique Guy Colpaert, Managing Director d'Intrum Justitia Belgique.

L'EPI 2012 White Paper souligne la lenteur ou le laxisme du secteur des soins de santé quand il s'agit d'acquitter des factures pour des services ou des biens fournis. Ainsi, il ressort de l'enquête d'Intrum Justitia que 45% des factures ne sont pas payées dans les 30 jours. Même si l'étude montre que de plus en plus de personnes interrogées font intervenir un partenaire professionnel pour le recouvrement des factures impayées, le secteur attend en moyenne jusqu'à 105 jours après l'échéance d'une facture pour procéder à une telle action. Néanmoins, il est prouvé que plus on attend pour exiger le paiement, moins les chances d'aboutir sont réelles.

"Bien que les résultats de notre enquête ne soient pas vraiment positifs, les entreprises peuvent prendre des mesures pour se prémunir des mauvais payeurs. De nombreuses options sont encore disponibles pour "booster" réellement les entreprises européennes. Nous constatons que les entreprises qui connaissent leurs clients et appliquent une politique de crédit efficace sont payées plus rapidement et doivent amortir une partie moins importante de leur chiffre d'affaires", poursuit Colpaert.

Les principaux résultats de l'EPI 2012 Industry White Paper

Pourcentage amorti	2008	2009	2010	2011	2012
Entreprises publiques	1,5	1,5	1,5	1,5	1,8
Services financiers	1,8	2,2	3	3,1	3,1
Santé	1,8	1,8	2,7	2,9	3,4
Immobilier	1,9	2,2	4	3,8	3
Télécoms	1,9	2,4	2,7	2,7	2,6
Transport	1,9	2,2	2,1	2,3	2,2
Commerce de gros & détail	2,1	2,6	2,5	2,4	2,4
Services aux entreprises	2,3	2,4	2,2	2,3	2,6
Médias	2,5	2,6	2,5	2,6	2,8
Enseignement	3	3	3,5	3,7	3,9
Construction	3,8	3,8	3,4	3,6	3,7
Services professionnels	4,5	4,7	4	4,5	4,2
Production			2,4	2,5	2,4

Téléchargez l'intégralité de l'EPI 2012 Industry White Paper sur www.intrum.com

Comment pouvez-vous stimuler votre entreprise ?

Guy Colpaert, *Managing Director d'Intrum Justitia Belgique*, donne les recommandations suivantes :

1. Mettez au point une politique de crédit et appliquez-la.
2. Suivez chaque étape de votre procédure de gestion de crédit.
3. Déterminez des limites de crédit par client.
4. Sachez à qui vous avez à faire.
5. Intégrez le département de vente, de marketing et financier pour éviter les valeurs standards.
6. Vérifiez régulièrement les adresses de vos clients.
7. Suivez l'actualité économique et celle du secteur, ainsi que la solvabilité de vos principaux clients.
8. N'attendez pas pour envoyer des rappels et facturez éventuellement des intérêts standards et des frais administratifs.
9. Veillez à garder une structure de clientèle étendue et équilibrée.
10. Ne négligez pas les factures impayées, entreprenez directement des actions pour être payé.

À propos d'Intrum Justitia

Le groupe Intrum Justitia, créé en 1923, est le leader européen du secteur des services en gestion du crédit (CMS). En plus d'une gamme complète d'outils de gestion du crédit destinés à améliorer le cash flow et la rentabilité d'une entreprise à long terme, Intrum Justitia offre des solutions innovantes et de qualité pour le recouvrement de créances auprès de consommateurs et d'entreprises sur le territoire national et à l'étranger. Le Groupe Intrum Justitia compte environ 3.300 collaborateurs dans 20 pays et est coté sur le Nasdaq OMX de Stockholm depuis 2002.

En Belgique, Intrum Justitia est le plus grand acteur sur le marché des services en gestion de crédit. Intrum Justitia a des clients dans différents domaines comme les services publics, les télécoms, les pouvoirs publics, la santé, la vente par correspondance, le secteur banque & assurances et la production industrielle. En Belgique Intrum Justitia compte 120 collaborateurs qui s'occupent d'environ 3.000 clients. Pour de plus amples informations: www.intrum.be

À propos de l'European Payment Index 2012 Industry White Paper

L'enquête a été menée cette année sous forme écrite dans plus de 28 pays simultanément. Près de 8000 entreprises y ont pris part. C'est la septième année qu'Intrum Justitia organise cette enquête.

Pour de plus amples informations

Guy Colpaert, Managing Director Intrum Justitia Belgique au 09 218 90 99 ou sur le téléphone mobile 0474 97 44 25